



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

45th PARLIAMENT, FIRST SESSION

45^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

ORDER PAPER AND NOTICE PAPER

No. 5

Friday, May 30, 2025

FEUILLETON ET FEUILLETON DES AVIS

N° 5

Le vendredi 30 mai 2025

Hour of meeting

10:00 a.m.

Ouverture de la séance

10 heures

For further information,
contact the Journals Branch
at 992-2038.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec la Direction
des journaux au 992-2038.



The Order Paper is the official agenda for the House of Commons and is published for each sitting. It lists all of the items of business that may be brought forward during that sitting. The Notice Paper contains notice of all items Members wish to introduce in the House.

Le Feuilleton, qui est le programme officiel de la Chambre des communes, est publié pour chaque séance et comprend la liste des affaires qui pourraient être étudiées pendant la séance. Le Feuilleton des avis comprend les avis des motions et des questions que les députés veulent présenter à la Chambre.

TABLE OF CONTENTS

Order Paper

Order of Business	7
Orders of the Day	9
Address in Reply to the Speech from the Throne	9
Government Orders	9
Business of Supply	9
Ways and Means	10
Government Bills (Commons)	10
Government Bills (Senate)	10
Government Business	10
Private Members' Business	11
Items in the Order of Precedence	11
Items outside the Order of Precedence	11

Notice Paper

Introduction of Government Bills	III
Introduction of Private Members' Bills	III
Notices of Motions (Routine Proceedings)	III
Questions	III
Notices of Motions for the Production of Papers	III
Business of Supply	III
Government Business	III
Private Members' Notices of Motions	III
Report Stage of Bills	V

TABLE DES MATIÈRES

Feuilleton

Ordre des travaux	7
Ordre du jour	9
Adresse en réponse au discours du Trône	9
Ordres émanant du gouvernement	9
Travaux des subsides	9
Voies et moyens	10
Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)	10
Projets de loi émanant du gouvernement (Sénat)	10
Affaires émanant du gouvernement	10
Affaires émanant des députés	11
Affaires dans l'ordre de priorité	11
Affaires qui ne font pas partie de l'ordre de priorité	11

Feuilleton des avis

Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement	III
Dépôt de projets de loi émanant des députés	III
Avis de motions (Affaires courantes ordinaires)	III
Questions	III
Avis de motions portant production de documents	III
Travaux des subsides	III
Affaires émanant du gouvernement	III
Avis de motions émanant des députés	III
Étape du rapport des projets de loi	V

ORDER PAPER

FEUILLETON

ORDER OF BUSINESS

ORDERS OF THE DAY — at 10:00 a.m.

STATEMENTS BY MEMBERS — at 11:00 a.m.

ORAL QUESTIONS — not later than 11:15 a.m. until 12:00 noon.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS — at 12:00 noon.

Tabling of Documents

Introduction of Government Bills

No. 1

May 27, 2025 — The Minister of Finance and National Revenue — Bill entitled “An Act respecting certain affordability measures for Canadians and another measure”.

Recommendation
(Pursuant to Standing Order 79(2))

Her Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled “An Act respecting certain affordability measures for Canadians and another measure”.

Statements by Ministers

Presenting Reports from Interparliamentary Delegations

Presenting Reports from Committees

Introduction of Private Members’ Bills

No. 1

May 27, 2025 — Gord Johns (Courtenay—Alberni) — Bill entitled “An Act to amend the Income Tax Act (volunteer firefighting and search and rescue volunteer tax credit)”.

No. 2

May 28, 2025 — Heather McPherson (Edmonton Strathcona) — Bill entitled “An Act to amend the Canada Pension Plan”.

ORDRE DES TRAVAUX

ORDRE DU JOUR — à 10 heures

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS — à 11 heures

QUESTIONS ORALES — au plus tard à 11 h 15 jusqu’à 12 heures

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES — à 12 heures

Dépôt de documents

Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement

N° 1

27 mai 2025 — Le ministre des Finances et du Revenu national — Projet de loi intitulé « Loi concernant certaines mesures d’abordabilité pour les Canadiens et une autre mesure ».

Recommandation
(Conformément à l’article 79(2) du Règlement)

Son Excellence la gouverneure générale recommande à la Chambre des communes l’affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée « Loi concernant certaines mesures d’abordabilité pour les Canadiens et une autre mesure ».

Déclarations de ministres

Présentation de rapports de délégations interparlementaires

Présentation de rapports de comités

Dépôt de projets de loi émanant des députés

N° 1

27 mai 2025 — Gord Johns (Courtenay—Alberni) — Projet de loi intitulé « Loi modifiant la Loi de l’impôt sur le revenu (crédit d’impôt pour les pompiers volontaires et les volontaires en recherche et sauvetage) ».

N° 2

28 mai 2025 — Heather McPherson (Edmonton Strathcona) — Projet de loi intitulé « Loi modifiant le Régime de pensions du Canada ».

First Reading of Senate Public Bills**Première lecture des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat****Motions****Motions****Presenting Petitions****Présentation de pétitions****Questions on the Order Paper****Questions inscrites au Feuilleton**

Those questions not appearing in the list have been answered, withdrawn or made into orders for return.

Les questions auxquelles on a répondu ainsi que celles qui ont été retirées ou transformées en ordres de dépôt sont retirées de la liste.

ORDERS OF THE DAY**ORDRE DU JOUR**

ORDERS OF THE DAY

ADDRESS IN REPLY TO THE SPEECH FROM THE THRONE

Address debate — maximum of six appointed days, pursuant to Standing Order 50(1).

Friday, May 30, 2025 — third appointed day.

Monday, June 2, 2025 — fourth appointed day.

Tuesday, June 3, 2025 — fifth appointed day.

Wednesday, June 4, 2025 — sixth and final appointed day.

May 29, 2025 — Resuming debate on the motion of Corey Hogan (Calgary Confederation), seconded by Madeleine Chenette (Thérèse-De Blainville), — That the following address be presented to His Majesty the King in the following words:

TO THE KING'S MOST EXCELLENT MAJESTY:

MOST GRACIOUS SOVEREIGN:

We, Your Majesty's most loyal and dutiful subjects, the House of Commons of Canada, in Parliament assembled, beg leave to offer our humble thanks to Your Majesty for the gracious Speech which Your Majesty has addressed to both Houses of Parliament;

And on the amendment, as amended, of Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle), seconded by Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière), — That the motion be amended by adding the following:

“and we urge Your Majesty's advisors to include a firm commitment to present to Parliament an economic update or budget this spring, before the House adjourns for the summer, that incorporates measures aimed at unleashing Canada's economic potential, including full accountability of Canada's finances, with respect for the areas of jurisdiction and the institutions of Quebec and the provinces”.

GOVERNMENT ORDERS

Business of Supply

May 27, 2025 — The President of the Treasury Board — Consideration of the business of supply.

ORDRE DU JOUR

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

Débat sur l'Adresse — maximum de six jours désignés, conformément à l'article 50(1) du Règlement.

Le vendredi 30 mai 2025 — troisième jour désigné.

Le lundi 2 juin 2025 — quatrième jour désigné.

Le mardi 3 juin 2025 — cinquième jour désigné.

Le mercredi 4 juin 2025 — sixième et dernier jour désigné.

29 mai 2025 — Reprise du débat sur la motion de Corey Hogan (Calgary Confederation), appuyé par Madeleine Chenette (Thérèse-De Blainville), — Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Sa Majesté le roi :

À SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI,

TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Votre Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Majesté d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que Votre Majesté avez adressé aux deux Chambres du Parlement;

Et sur l'amendement, tel que modifié, d'Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle), appuyé par Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière), — Que la motion soit modifiée par adjonction de ce qui suit :

« et nous demandons instamment aux conseillers de Votre Majesté de s'engager fermement à présenter au Parlement une mise à jour économique ou un budget au printemps, avant que la Chambre n'ajourne ses travaux pour l'été, qui intègre des mesures visant à libérer le potentiel économique du Canada, y compris la pleine responsabilité des finances du Canada, dans le respect des champs de compétence et des institutions du Québec et des provinces ».

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Travaux des subsides

27 mai 2025 — Le président du Conseil du Trésor — Prise en considération des travaux des subsides.

Supply period ending June 23, 2025 — maximum of four allotted days, pursuant to Standing Order 81(10)(b).

Days to be allotted — four days in current period.

Consideration in committee of the whole

Thursday, June 5, 2025 — first appointed day.

Monday, June 9, 2025 — second appointed day.

Tuesday, June 10, 2025 — third appointed day.

Wednesday, June 11, 2025 — fourth and final appointed day.

May 27, 2025 — The President of the Treasury Board — Consideration in committee of the whole of the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2026.

Debate — limited to four hours on each appointed day.

Subject to special order — see Journals of Tuesday, May 27, 2025.

Ways and Means

No. 1 — May 27, 2025 — The Minister of Finance and National Revenue — Consideration of a ways and means motion to introduce a bill respecting certain affordability measures for Canadians and another measure. — *Sessional Paper No. 8570-451-1, tabled on Tuesday, May 27, 2025.*

Government Bills (Commons)

Government Bills (Senate)

Government Business

Période des subsides se terminant le 23 juin 2025 — maximum de quatre jours désignés, conformément à l'article 81(10)b) du Règlement.

Jours à désigner — quatre jours dans la période courante.

Étude en comité plénier

Le jeudi 5 juin 2025 — premier jour désigné.

Le lundi 9 juin 2025 — deuxième jour désigné.

Le mardi 10 juin 2025 — troisième jour désigné.

Le mercredi 11 juin 2025 — quatrième et dernier jour désigné.

27 mai 2025 — Le président du Conseil du Trésor — Étude en comité plénier du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

Débat — limite de quatre heures chaque jour désigné.

Assujettie à un ordre spécial — voir les Journaux du mardi 27 mai 2025.

Voies et moyens

N° 1 — 27 mai 2025 — Le ministre des Finances et du Revenu national — Prise en considération d'une motion des voies et moyens en vue du dépôt d'un projet de loi concernant certaines mesures d'abordabilité pour les Canadiens et une autre mesure. — *Document parlementaire n° 8570-451-1, déposé le mardi 27 mai 2025.*

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)

Projets de loi émanant du gouvernement (Sénat)

Affaires émanant du gouvernement

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

ITEMS IN THE ORDER OF PRECEDENCE

Pursuant to Standing Order 87, the order of precedence for the items in this section will be determined on the twentieth sitting day after the draw to establish the list for the consideration of Private Members' Business.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

AFFAIRES DANS L'ORDRE DE PRIORITÉ

Conformément à l'article 87 du Règlement, l'ordre de priorité sera déterminé le vingtième jour de séance suivant le tirage qui établira la Liste portant examen des affaires émanant des députés.

ITEMS OUTSIDE THE ORDER OF PRECEDENCE

The complete list of items of private members' business outside the order of precedence is available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>.

AFFAIRES QUI NE FONT PAS PARTIE DE L'ORDRE DE PRIORITÉ

La liste complète des affaires émanant des députés qui ne font pas partie de l'ordre de priorité est disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <https://www.noscommunes.ca>.

NOTICE PAPER

FEUILLETON DES AVIS

INTRODUCTION OF GOVERNMENT BILLS

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

NOTICES OF MOTIONS (ROUTINE PROCEEDINGS)

AVIS DE MOTIONS (AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES)

QUESTIONS

QUESTIONS

NOTICES OF MOTIONS FOR THE PRODUCTION OF PAPERS

AVIS DE MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

BUSINESS OF SUPPLY

TRAVAUX DES SUBSIDES

GOVERNMENT BUSINESS

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

PRIVATE MEMBERS' NOTICES OF MOTIONS

AVIS DE MOTIONS ÉMANANT DES DÉPUTÉS

M-2 — May 29, 2025 — Gord Johns (Courtenay—Alberni) — That:

M-2 — 29 mai 2025 — Gord Johns (Courtenay—Alberni) — Que :

(a) the House recognize that,

a) la Chambre reconnaisse que,

(i) dismantling end-of-life marine vessels (“shipbreaking”) presents potential opportunities for Canada in relation to economic development and the transition to a circular economy,

(i) le démantèlement des navires en fin de vie présente des débouchés pour le Canada en ce qui concerne le développement économique et la transition vers une économie circulaire,

(ii) there are significant risks to workers and the environment associated with shipbreaking due to the presence of a wide variety of hazardous materials in end-of-life marine vessels,

(ii) le démantèlement des navires présente des risques importants pour les travailleurs et l’environnement en raison de la présence d’une grande variété de matières dangereuses dans les navires en fin de vie,

(iii) unlike other jurisdictions, Canada lacks standards on shipbreaking and unregulated shipbreaking activities which are putting our oceans, coastal communities and workers at risk,

(iii) contrairement à d’autres pays, le Canada n’a pas de normes sur le démantèlement des navires et les activités de démantèlement des navires ne sont pas réglementées, ce qui met en danger nos océans, nos communautés côtières et nos travailleurs,

(iv) the lack of domestic oversight of shipbreaking and disposal of end-of-life marine vessels frustrates Canada’s ability to ensure compliance with its international obligations under the Basel Convention; and

(iv) le manque de surveillance nationale du démantèlement et de l’élimination des navires en fin de vie entrave la capacité du Canada à assurer le respect de ses obligations internationales en vertu de la Convention de Bâle;

(b) in the opinion of the House, the government should,

b) de l’avis de la Chambre, le gouvernement devrait,

(i) develop enforceable federal standards to reduce the negative environmental and social impacts of shipbreaking that meet or exceed those set out in the EU Ship Recycling Regulation,

(i) élaborer des normes fédérales exécutoires visant à réduire les répercussions négatives du démantèlement des navires sur le plan environnemental et social, normes qui respectent ou dépassent celles énoncées dans le règlement relatif au recyclage des navires de l’Union européenne,

(ii) provide assistance through loans or grants to long-term, reputable shipbreaking companies to facilitate implementation of new federal standards into their operations,

(ii) fournir une aide sous forme de prêts ou de subventions aux entreprises de démantèlement de navires de longue date et de bonne réputation afin de faciliter la mise en œuvre des nouvelles normes fédérales dans leurs activités,

(iii) develop a strategy for recycling end-of-life federally owned marine vessels.

M-3 — May 29, 2025 — Gord Johns (Courtenay—Alberni) — That, in the opinion of the House, the government should initiate a national program for all provincial farmers' market nutrition coupon programs (FMNCPs) that would match provinces who are already contributing to their FMNCPs, and help provinces that do not have a such program by assisting with framework and program development.

(iii) élaborer une stratégie pour le recyclage des navires en fin de vie appartenant au gouvernement fédéral.

M-3 — 29 mai 2025 — Gord Johns (Courtenay—Alberni) — Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait lancer un programme national pour tous les programmes provinciaux de coupons d'alimentation des marchés agricoles, qui offrirait une contribution équivalente à celles qu'offrent déjà les provinces à leurs programmes de coupons et aiderait les provinces qui n'ont pas un tel programme en les aidant à établir un cadre et élaborer un programme.

REPORT STAGE OF BILLS

ÉTAPE DU RAPPORT DES PROJETS DE
LOI

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>